
Expérimentation
territoriale visant à
résorber le chômage
de longue durée

Bilan
intermédiaire
2018

Synthèse



**EXPERIMENTATION
TERRITORIALE CONTRE LE
CHÔMAGE DE
LONGUE
DURÉE**



Objectif du projet

Le projet expérimental pour la résorption du chômage de longue durée a pour objectif de démontrer que l'exclusion sociale due à la « privation d'emploi » vécue depuis des décennies par la majorité des chômeurs de longue durée n'est pas inéluctable.

Le premier bilan intermédiaire annonce la confirmation des postulats du projet :

- nul n'est inemployable, si l'emploi est adapté aux personnes,
- ce n'est pas le travail qui manque, le travail utile à la société,
- ce n'est pas l'argent qui manque car la privation d'emploi coûte aussi cher que l'emploi utile.

Un projet intégrateur

C'est seulement lorsqu'un territoire parvient à produire des emplois supplémentaires à la hauteur des besoins d'emploi de la population qu'il peut faire l'expérience d'un équilibre budgétaire où le coût de la privation d'emploi évitée vient financer l'emploi supplémentaire dont la société a besoin.



La mise en œuvre de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée

L'atteinte de l'exhaustivité

L'atteinte de l'exhaustivité suppose le suivi de deux paramètres : **la montée en charge des embauches vers l'exhaustivité** et la **responsabilité partagée** par tous les acteurs du territoire de la suppression de la privation d'emploi.

La liste des personnes privées durablement d'emploi (PPDE) étant évolutive au cours du projet, le suivi de l'objectif d'exhaustivité est un exercice dynamique.

L'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée a aujourd'hui franchi la barre des **600 salariés embauchés par les entreprises à but d'emploi (EBE)** et au 30 juin 2018, **après 18 mois d'expérimentation, l'ensemble des dix territoires ont permis à 936 des 1711 personnes privées durablement d'emploi identifiées (54 %) de sortir de la privation d'emploi.**

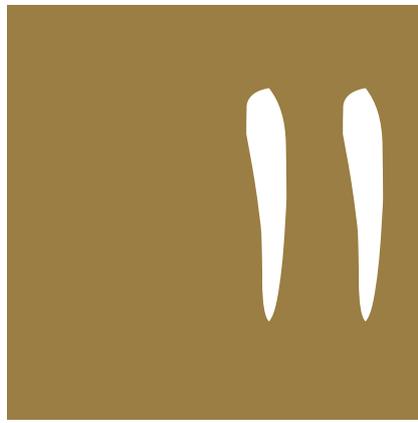
Enfin, **deux territoires expérimentaux, Pipriac et Mauléon, vont très certainement atteindre l'exhaustivité de flux¹ à la fin de l'année.**

Le pilotage territorial de la complémentarité de l'emploi

L'emploi supplémentaire est garanti à deux conditions : la non concurrence avec les acteurs du territoire (entreprises, emplois publics et politique de l'emploi) et l'exercice principalement territorial des activités des EBE. L'arbitrage quant à la non concurrence des activités est une prérogative des Comités locaux pour l'emploi (CLE). Ces derniers ont construit des processus de vigilance et de validation des activités développées. Certaines EBE choisissent de faire valider l'activité par le CLE avant de la mettre en œuvre sur le territoire.

D'autres optent pour une logique de validation après réalisation, ce qui leur permet de disposer d'une marge de manœuvre pour répondre rapidement à des besoins ponctuels du territoire.

¹ Exhaustivité de flux : dans l'expérimentation, c'est l'état d'un territoire où l'ensemble des PPDE volontaires sont en emploi. On dit que l'exhaustivité de flux est atteinte car il n'y a plus de personne volontaire en attente (il n'y a plus de « stock » de besoin d'emploi) mais l'exhaustivité complète n'est pas atteinte car de nouvelles candidatures peuvent se présenter. C'est ce qui nécessite une animation continue du CLE pour garantir la bonne information de tous du droit à l'emploi.



Les composantes économiques de l'expérimentation et les recettes générées

L'équilibre macro-économique de l'expérimentation repose sur l'activation des dépenses passives. Cette activation impacte positivement les dépenses publiques selon deux temporalités : à court terme et à long terme.

Au cours de l'année 2017, la contribution au développement de l'emploi était d'un montant moyen de 18 930 €. Elle a été financée à la fois par l'État et par les dix Conseils départementaux concernés par le projet.

Nos premiers calculs, prudents et avec un abattement de 15 %, soulignent qu'au cours de l'année 2017, l'embauche d'une personne privée durablement d'emploi occasionnait un gain de plus de 18 000 € pour les finances publiques, rendant quasiment nul le coût résiduel pour l'économie de notre pays.

Le coût de mise en œuvre de l'emploi supplémentaire

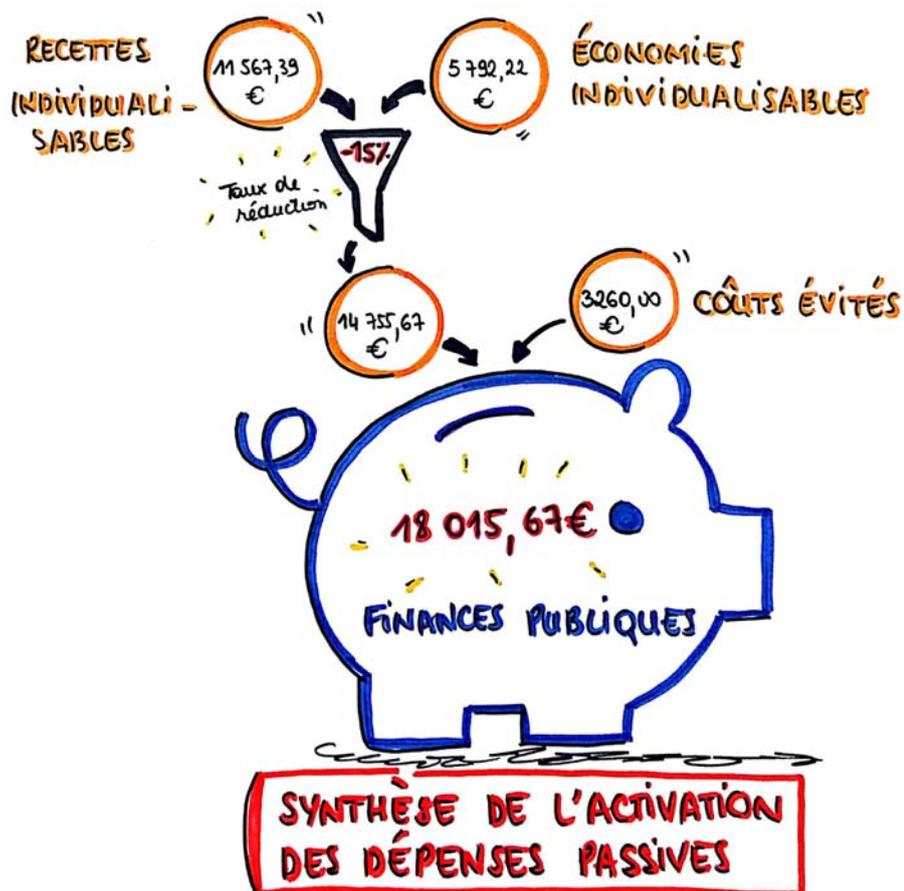
Le financement de l'expérimentation est conçu, dans cette première loi d'expérimentation, comme une « aide au poste », c'est-à-dire une compensation partielle des charges, notamment salariales, liées aux embauches des PPDE du territoire. Le coût complet pour un territoire comprend le coût de l'emploi lui-même, les capitaux nécessaires au développement des entreprises et le coût de l'ingénierie territoriale indispensable à l'atteinte de l'exhaustivité.

Après 18 mois de mise en œuvre, on observe que le coût complet de l'emploi supplémentaire est sensiblement supérieur à l'argent public versé par ETP. Cet écart est lié notamment à la création récente des EBE. En effet, celles-ci, dans une démarche de développement très rapide, assument les coûts d'amorçage classiques d'une jeune entreprise tout en mettant en place l'organisation nécessaire à l'augmentation du chiffre d'affaires qui viendra couvrir le reste à financer (de l'ordre de 25 à 30 %).

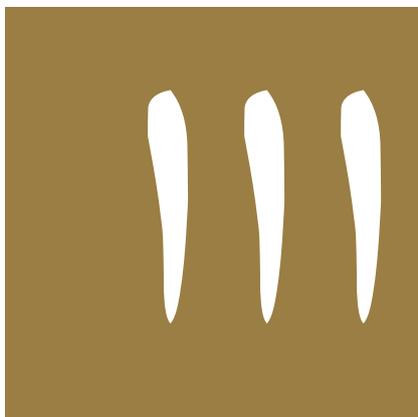
L'activation des dépenses passives

	Montant
Recettes individualisables	11 567,39 €
Économies individualisables	5 792,22 €
Total :	17 359,61 €
- 15 %	14 755,67 €
Coûts évités ² par la suppression de la privation d'emploi	3 260,00 €
Total complet :	18 015,67 €

> voir détail des calculs dans la version complète du bilan intermédiaire sur www.etcd.fr



² Étude macro-économique d'ATD Quart-Monde sur le coût de la privation durable d'emploi, Tableau 3 : Coûts indirects et/ou induits du fait de la privation d'emploi, juin 2017, pp.11-2.



L'impact du projet sur la dynamique territoriale

L'expérimentation territoriale pour la résorption du chômage de longue durée est un projet de territoire. Exigeant de tous la conviction que la privation d'emploi est un problème collectif, il produit, par sa mise en œuvre, des synergies nouvelles.

Impact de la méthode sur les coopérations territoriales

Sur les territoires expérimentaux, la fabrique du consensus local est un puissant producteur de synergie et de concertation. Elle permet aux acteurs de se rencontrer et de faire ensemble, au service du territoire et dans un but dépassant la privation d'emploi, chacun venant avec ses outils et ses compétences pour constituer une offre de services territoriale.

D'autre part, on observe que les EBE créées au début de l'expérimentation approchent de leur taille maximale du point de vue managérial et que de nouvelles unités vont donc progressivement ouvrir sur les différents territoires. Ce nouveau développement est l'occasion de nouer des partenariats avec les acteurs locaux (ESS, IAE) susceptibles de fournir un adossement à ces nouvelles EBE.

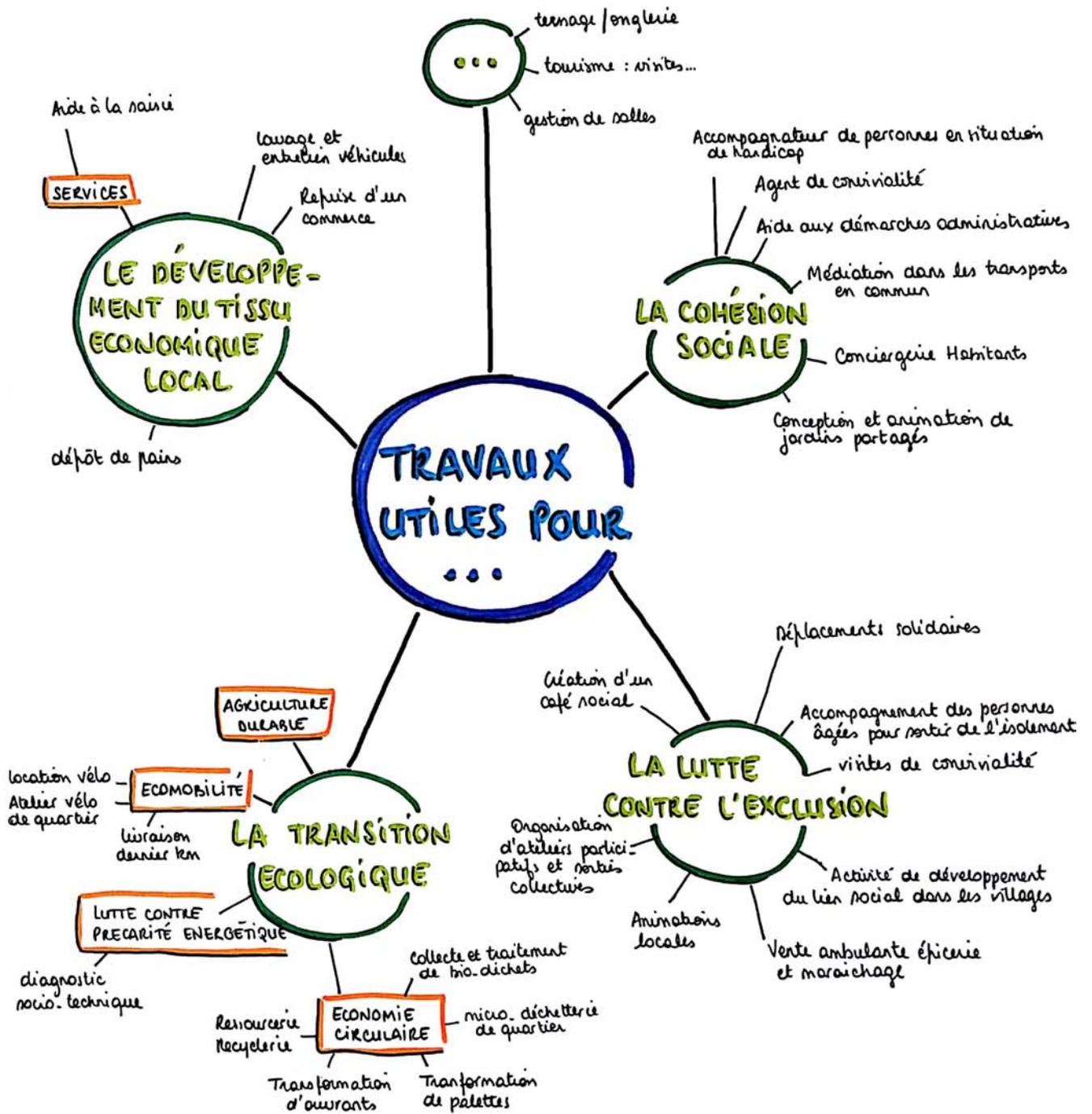
Du fait du caractère innovant du projet expérimental et de la spécificité de la méthode proposée, il apparaît indispensable, pour les prochains territoires volontaires, d'organiser la diffusion de la culture du projet et des pratiques expérimentales.

L'accélération des politiques publiques

La production d'emplois supplémentaires engendre un apport de moyens sous la forme de salaires, en partie pris en charge par l'activation des dépenses passives. Cette expérimentation permet ainsi l'accélération de la mise en œuvre des politiques publiques et du développement économique local.

Le projet a donc un fort impact sur les politiques publiques de l'emploi, de la formation comme de la transition écologique.

La mise en œuvre de travaux utiles sur les territoires





Perspectives

L'expérimentation engagée ne ressemble à aucune autre : elle est profondément novatrice, par son objectif (l'exhaustivité), par sa méthode (la création d'emplois utiles supplémentaires et la mise en dynamique des territoires) et par son financement (l'activation de dépenses passives et des recettes créées par la mise à l'emploi).

Ce bilan apporte également la confirmation que la mise à l'emploi de PPDE peut être financée sans accroître globalement la dépense publique et qu'elle renforce les économies locales. Ajoutons que les emplois créés concernent les personnes souvent très éloignées de l'emploi, que ce soit par la durée de chômage, le niveau de qualification ou le degré de handicap. Le principe de non sélection lié à l'exhaustivité a donc bien fonctionné.

Nous avons la confirmation qu'une brèche peut être ainsi ouverte dans le mur du chômage de longue durée.

Pour autant, le bilan met en exergue des difficultés rencontrées et des points de vigilance à surveiller: la montée en qualité des travaux utiles suscite des besoins de formations adaptées aux capacités des salariés ; les chiffres d'affaires doivent progresser pour combler l'écart entre le coût global de l'emploi créé et le montant des subventions publiques ; l'accroissement des effectifs et la diversité des salariés des EBE posent d'importantes et d'utiles questions managériales. Il montre aussi que certains besoins de financement ne sont pas actuellement couverts : coûts de démarrage, fonds propres, coût de l'ingénierie des projets.

Sur cette base, nous pouvons et nous devons dès maintenant amplifier le mouvement qui a été créé.

Les acquis de l'expérimentation actuelle sont suffisamment convaincants pour engager, sans tarder, son élargissement à de nouveaux territoires. Cela permettra, à la fois, de prendre en compte les leçons de la « première vague » et de renforcer la dynamique créée en lui donnant une nouvelle dimension. Un espoir est né à travers ce qui a été réalisé. Une attente forte s'exprime. Des dizaines de territoires volontaires se préparent d'ores et déjà à entrer dans l'expérimentation. Il est essentiel, sur un sujet aussi crucial pour notre pays – celui du chômage de longue durée – de ne pas décevoir tous ceux qui sont prêts à s'engager.

8 rue de Saint Domingue
44200 Nantes

Tél. 02 85 52 49 56

contact@etclld.fr
www.etclld.fr



**EXPERIMENTATION
TERRITORIALE CONTRE LE
CHÔMAGE DE
LONGUE
DURÉE**